

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations Séance du jeudi 13 juin 2019 Par suite d'une convocation en date du 07 juin 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 13 juin à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 06 Votants : 09 Délibération n°D_2019_06_13_06</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Fabrice Excoffier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Alain Cartier à M. Alain Chamosset, M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absents excusés : M. Aurélien Chaine, M. Julien Verdier Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Fabrice Excoffier est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal M14 – Exercice 2019 - Décision modificative n°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2019 de la commune,

Vu la délibération n°D_2019_06_11_06 du 13 juin 2019 autorisant la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2019,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°2 suivante du budget principal de l'exercice 2019 :

Section de fonctionnementDépenses de fonctionnement

6574 – Subvention de fonctionnement person. Droit privé	+	500.00 €
678 – Autres charges exceptionnelles	+	2 395.00 €
Total dépenses de fonctionnement	+	2 895.00€

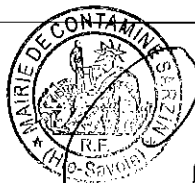
Recettes de fonctionnement

742 – Dotation particulière élu local	+	2 895.00 €
Total recettes de fonctionnement	+	2 895.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées, autorise la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2019 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 14 JUIN 2019 Et de la publication le : 17 JUIN 2019</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 14 juin 2019 Le Maire, Alain CHAMOSSET</p>
--	---



Alain Chamosset

